



Editorial : droit au logement

La FSU, signataire de la Charte du Canal Saint Martin, se réjouit de voir que le travail des militants qui luttent depuis des années sur le terrain du droit au logement est aujourd'hui reconnu et entendu.

Le scandale du mal-logement et la situation effroyable vécue par les personnes sans logis, conséquences désastreuses d'une politique qui laisse au bord du chemin plusieurs millions de nos concitoyens, est à nouveau sur le devant de la scène, obligeant le gouvernement à annoncer par la voix du Premier ministre qu'un projet de loi allait être présenté au parlement pour la création d'un droit au logement opposable.

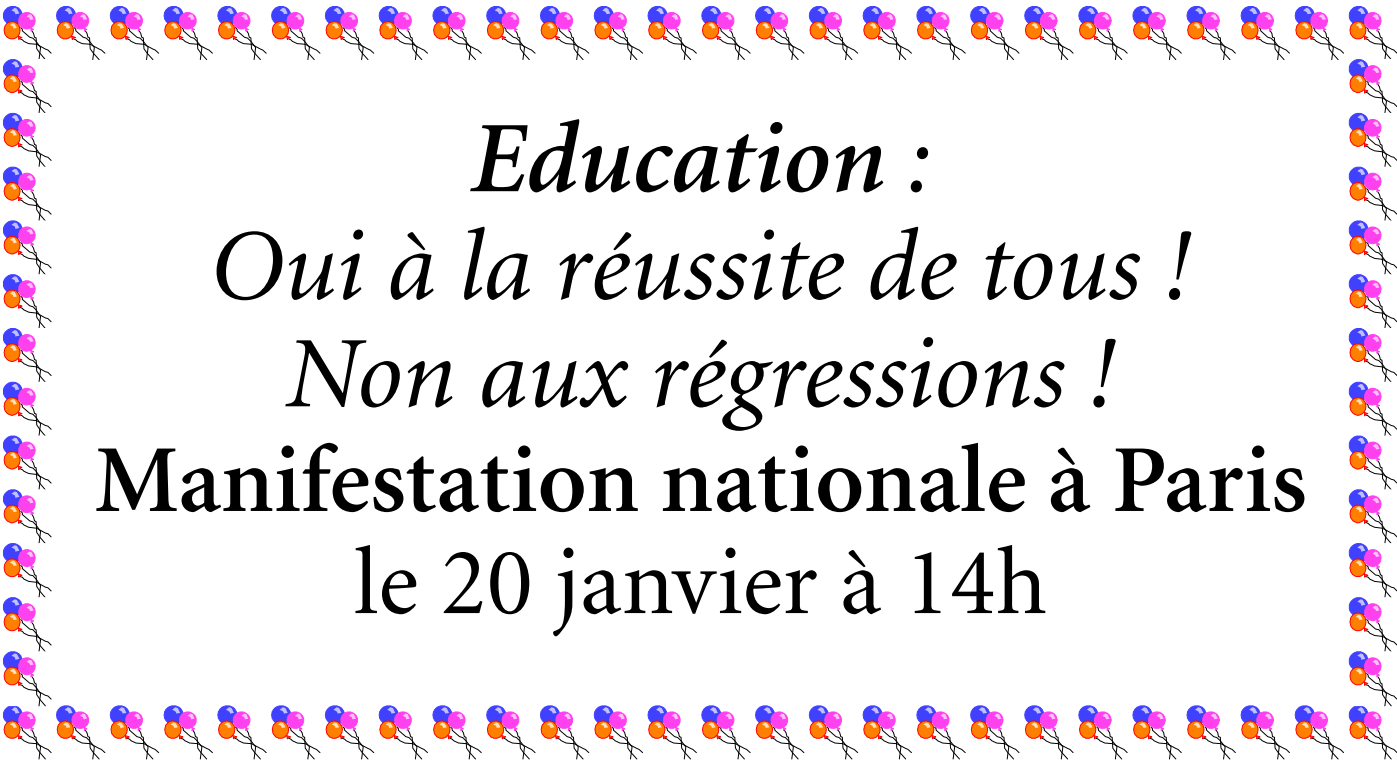
Pour autant, la FSU appelle à la vigilance car les effets d'annonce en période électorale sont trop fréquents. Une telle loi est nécessaire, et doit être adoptée et mise en oeuvre rapidement, mais elle ne saurait résoudre à elle seule le manque criant de logements sociaux dans notre pays. Elle ne doit pas non plus conduire à défausser l'Etat de ses responsabilités vers les seules communes, sans leur donner les moyens de les assumer. A l'inverse, elle ne doit pas non plus permettre aux communes qui ne se soumettent pas à leurs obligations de construction de logements sociaux de se défaire sur l'Etat.

Un droit au logement opposable n'a de sens que si des moyens très importants sont mis en oeuvre pour le ren-

dre effectif, et en particulier un programme massif de construction. A ce titre, la loi Solidarité et Renouvellement Urbain doit être appliquée dans toute sa rigueur et les sanctions renforcées, car de nombreuses communes préfèrent payer des amendes plutôt que de s'y soumettre. La construction des logements sociaux manquants est une priorité, de même que celle de logements d'urgence, et la FSU exige que la récente reconnaissance par le chef de l'Etat et celui du gouvernement d'une telle nécessité soit suivie d'effet avant la fin de la législature.

En attendant, la FSU souhaite que la loi de réquisition soit appliquée largement afin qu'au plus vite cesse cette situation inadmissible de personnes vivant dans la plus grande précarité, qu'aucune expulsion sans relogement ne soit possible, que les allocations familiales soient revalorisées significativement, que soit mise en place une véritable politique sociale de réinsertion et d'accompagnement des sans-logis dans l'emploi et la vie sociale. Elle souhaite aussi que les pouvoirs publics inscrivent durablement le droit au logement comme fondamental et se donnent les moyens d'en assurer l'effectivité, à travers un service public du logement renforcé, à l'inverse des politiques pratiquées ces dernières années.

Communiqué FSU
le 5 janvier 2007



Education :
Oui à la réussite de tous !
Non aux régressions !
Manifestation nationale à Paris
le 20 janvier à 14h

Secteur situation des personnels : réunion plénière du 20 décembre 2006

Ordre du jour : évaluation, notation.

Rappel chronologique : Le ministre de la Fonction publique a annoncé début décembre qu'il déposait un amendement à la loi sur la modernisation de la fonction publique, soumise en première lecture au Sénat le 21 décembre.

Cet amendement vise à remplacer dans le statut de la Fonction publique de l'État, à titre expérimental pour les années 2007, 2008 et 2009, la notation par un entretien professionnel pour évaluer la valeur professionnelle des fonctionnaires prise en compte pour les avancements d'échelon et de grade. Cette substitution ne s'appliquerait qu'aux administrations de l'État qui se déclareraient volontaires pour une telle expérimentation. Les ministères de l'Éducation nationale, de l'Agriculture et de l'Équipement se sont d'ores et déjà déclarés candidats.

Le secrétaire général de la FSU a immédiatement adressé aux groupes parlementaires du Sénat un courrier appelant leur attention sur les conséquences négatives qu'entraînerait cette mesure. Cela n'a hélas pas empêché le Sénat d'adopter l'amendement.

État des lieux.

La description que font les différents participants à la réunion de la situation actuelle dans leur secteur fait apparaître une grande disparité dans les pratiques, y compris d'un corps à l'autre au sein du même ministère. Des corps font l'objet d'une notation, d'autres pas ; dans certains corps non notés le déroulement de carrière s'effectue au même rythme pour tous à l'intérieur d'un même grade, dans d'autres c'est la seule évaluation qui conditionne des rythmes de passages différents d'un grade au grade supérieur. Pour certains corps à statuts spéciaux (administration pénitentiaire), la notation a une incidence directe sur la modulation indemnitaire, la mutation, l'avancement voire la rétrogradation.

Il est à noter que, dans certains secteurs, ont été mises en œuvre récemment de nouvelles modalités de notation qui visent à renforcer l'individualisation des carrières.

Discussion.

Élaborer un mandat fédéral sur la notation implique de se poser la question: « à quoi sert-elle ? ».

Lorsqu'elle existe, elle est une composante, seule ou couplée à d'autres éléments, de barèmes utilisés pour les actes de gestion collective qui rythment la carrière des fonctionnaires. Un barème sert à départager les agents et à identifier, parmi les ayants droit potentiels ou les demandeurs, ceux qui bénéficieront effectivement, selon le cas, d'un avancement accéléré d'échelon ou de grade, de l'accès à un corps supérieur par liste

d'aptitude, d'une mutation, ... etc.

Dans tous les cas où il faut classer ou départager les fonctionnaires entre eux, la FSU estime qu'il est préférable de disposer de données quantifiables objectivement comparables entre elles plutôt que d'éléments subjectifs non susceptibles de comparaison.

A cet égard, la suppression de la notation apparaît comme un moyen d'estomper les repères collectifs mesurables et comparables, et donc de faciliter l'individualisation des carrières et des rémunérations. En l'absence de tels repères, le rôle des CAP risquerait d'être réduit à celui de chambre d'enregistrement, voire de complice de la mise en concurrence des agents. Les garanties individuelles sont d'autant plus solides qu'elles sont assises sur des garanties collectives fortes.

A ce stade des échanges, plusieurs questions sont soulevées :

- Faut-il prendre en compte la « valeur professionnelle » (mesurée comment ?) dans le déroulement de carrière et, si oui, sous quelle forme ?
- Comment motiver les fonctionnaires ?
- N'y a-t-il pas un piège à être amené à défendre la notation contre l'évaluation ? Faut-il revendiquer une note ?

La revendication, portée par la plupart des syndicats de la FSU, de corps cylindriques et d'un avancement de grade au même rythme pour tous demeure valide.

La discussion fait apparaître qu'en fait il s'agit moins de défendre la notation ou de rejeter a priori l'évaluation que de combattre toutes les dispositions qui instaurent la concurrence entre personnels, quels qu'en soient la forme et l'appellation. La multiplication des situations de concurrence entre agents, que ce soit en matière d'avancement ou de modulation indemnitaire, est en effet un moyen d'occulter la question des salaires et celle de la reconnaissance des qualifications.

Pour la FSU, s'il doit y avoir évaluation, celle-ci doit d'abord être collective et dénuée d'enjeux concurrentiels, et elle ne peut se concevoir que par référence aux missions du service public et aux statuts des personnels.

Pour poursuivre et élargir le débat, l'idée est émise de tenir une table ronde sur l'évaluation dans le cadre d'une journée d'études sur les métiers de la Fonction publique que la FSU pourrait décider d'organiser début avril 2007.

Par ailleurs, avant que le projet de loi voté par le Sénat soit soumis à l'Assemblée nationale, il pourrait être utile de demander à rencontrer les groupes parlementaires.

Philippe Rampon et Jacques Vermillard

Condamnation à mort de 5 infirmières bulgares et bulgares et un médecin palestinien en Libye

La FSU révoltée par la condamnation à mort de cinq infirmières Bulgares et d'un médecin Palestinien.

Révoltée par la condamnation à mort des cinq infirmières bulgares et du médecin palestinien prononcée le 19 décembre dernier par le tribunal de Tripoli en Libye, la FSU s'insurge contre cette décision de justice intolérable et demande au gouvernement français d'intervenir en urgence. Emprisonnés depuis plus de sept ans pour suspicion d'assassinat prémédité ayant provoqué une épidémie de sida par injection de produits contaminés à 393 enfants dont 23 sont décédés à l'hôpital de Benghazi, les accusés qui clament leur innocence n'ont déjà que trop souffert. Malgré les interventions du monde entier en faveur de leur libération, malgré le fonds international créé pour aider la Libye à combattre le sida, assurer la mise aux normes de l'hôpital de Benghazi et dédommager les victimes

ou leurs familles, malgré les témoignages d'experts scientifiques de renom, tel le Professeur Luc Montagnier, découvreur du virus du SIDA, devant le tribunal Libyen, qui a exclu la possibilité de contamination délibérée puisque certains enfants ont été contaminés avant même que ces personnels ne commencent à exercer dans l'hôpital, les accusations sont maintenues et la condamnation suprême décidée. Cette condamnation inadmissible traduit uniquement la recherche de boucs émissaires pour masquer la situation dramatique du système de santé de ce pays. La FSU en appelle aux autorités françaises et à la communauté internationale pour obtenir l'annulation de cette décision révoltante.

Communiqué de presse FSU
le 22 décembre 2006

Secteur éducatif : réunion plénière du 13 décembre 2006

1. IUFM : Préparation du CSE sur le cahier des charges.

Suite au groupe de travail du secteur sur les questions d'intégration des IUFM à l'Université et le cahier des charges, plusieurs actions avaient été engagées : adresse au ministre, tract fédéral national, semaine d'action IUFM en décembre...

Le ministère présentait au CSE du 14 décembre son projet de charges des charges. Compte-tenu du texte, de son articulation globale avec la politique régressive sur l'éducation (socle commun...), la FSU a décidé de ne pas présenter d'amendements en séance, d'intervenir en rappelant son profond désaccord et ses exigences pour une formation initiale et continue, pour un cadrage national de l'intégration des IUFM et de voter contre le projet ministériel (cf. déclaration au CSE)

2. Dossiers « éduc. » en cours :

- **Direction d'école** : compte-tenu de l'actualité, déclaration unitaire préalable Premier degré au CSE (SNUipp-FSU, SE-UNSA, SGEN-CFDT) pour dénoncer les remises en cause du droit syndical (interdictions de participation à des RIS, des stages syndicaux...) et protester contre les annonces de sanction des directeurs en blocage administratif.

- **Lecture/grammaire** : après la polémique sur la lecture, le rapport Bentolila présente des propositions sur l'enseignement de la grammaire discutables. La présentation qu'en a faite le ministre publiquement reste dans la droite ligne de ses conceptions simplistes et rétrogrades de l'enseignement. D'autre part, en niant la réalité du travail dans les classes, il a montré le peu de considération qu'il a pour les enseignants et la recherche en sciences de l'éducation.

- **Décrets de 50** : Les décrets qui régissent les obligations de service des enseignants du 2nd degré sont réécrits dans le sens d'une redéfinition inquiétante de nos métiers :

- Détérioration des conditions de travail par le recours plus systématique aux affectations sur 2 ou 3 établissements, sans limite géographique à l'intérieur de l'académie
- Déni de la qualification par le recours plus systématique à la bivalence (suscitée par une prime pour les titulaires d'une mention complémentaire, ou imposée sans prime en cas de nécessité de service !)
- Alourdissement de la charge de travail par la fragilisation des décharges statutaires
- Remise en cause de l'association sportive
- Renforcement du poids du chef d'établissement dans la définition des services

- Grève le 18 décembre (jour du CTPM) très unitaire.

- **Socle commun** : la mise en œuvre commence à se décliner dans les différents secteurs (rapports, projet de révision du brevet des collèges...). A travailler au niveau fédéral.

3. Conseil National de la Formation Professionnelle Tout au long de la Vie : la dernière plénière du CNFPTLV (6 décembre) confirme une tendance lourde : en même temps que celui-ci développe des interventions dans de nouveaux domaines, l'Education Nationale est de plus en plus interpellée sur de nouveaux sujets, notamment sur les Formations sanitaires et sociales : la question de la VAE (des aides-soignantes) revient en force à l'initiative des régions avec l'accord implicite des partenaires sociaux. Est même proposée une politique de revalorisation avec formation complémentaire. Interpellation de l'Education Nationale sur la construction d'une vraie filière FSS.

Création d'un groupe de travail sur la Sécurisation des Parcours Professionnels à l'instar de celui qui avait été mis en place pour la VAE.

Des questions que la FSU doit s'approprier : groupe de travail fédéral spécifique à mettre en place après le congrès en février.

4. Apprentissage/formation professionnelle : La DEPP vient d'organiser un colloque sur ces questions avec participation des collectivités territoriales et représentants de branches professionnelles. Il semblerait que l'Education Nationale n'entende pas laisser au seul ministère de l'Emploi la maîtrise de ces dossiers qui touchent à l'insertion des jeunes mais aussi à l'organisation des formations initiales et de l'enseignement professionnel public.

5. Manifestation nationale « Education » fin janvier : le tract fédéral tiré massivement à la rentrée est toujours d'actualité. Nécessité d'un matériel FSU (auto-collants...)

6. Congrès, thème 1 : prochaine réunion plénière mercredi 24 janvier matin (préparée par le groupe de pilotage)

7. Info : Assises de la Pédagogie (CRAP-Cahiers Pédagogiques) le samedi 3 février à Paris sur le thème « Résister et proposer : il faut changer l'école » (en référence à l'appel « non au renoncement » d'il y a un an).

Isabelle Sargeni-Chetaud

Plaidoyer pour l'enseignement professionnel public

Lors d'une rencontre intersyndicale nous avons décidé avec nos partenaires (SE-UNSA, UNSEN-CGT, SGEN-CFDT) de proposer à Libération de faire paraître la tribune ci-après. Elle a été publiée dans l'édition du jeudi 4 janvier. Il a également été convenu, sur cette base, de demander une audience au ministre de l'Education nationale.

Ce texte est le résultat d'un compromis, à l'évidence il ne reprend pas tous les mandats du SNUEP, mais nous le publions car il nous semble important qu'un large éventail de syndicats condamnent ensemble, publiquement, la survalorisation de l'apprentissage et rétablissent la réalité du rôle et de la qualité de l'enseignement professionnel.

TRIBUNE

Il y a un an à peine, les émeutes faisaient rage dans les quartiers urbains de notre pays. Cet « anniversaire » a beaucoup été évoqué. Mais on se sera finalement peu arrêté sur les mesures qui en ont découlé, censées marquer, après la répression, l'écoute et la compréhension.

L'une d'entre elles nous paraît le triste symbole d'un double contresens : le retour à l'apprentissage à 14 ans.

En contradiction avec les objectifs proclamés par la loi d'orientation, la scolarité, obligatoire jusqu'à 16 ans pour tous, ne le serait plus que jusqu'à 14 ans pour les jeunes en diffi-

culté. La mise en œuvre pratique de cette mesure lui a, certes, fait connaître quelques évolutions : pour orner la devanture, elle fut affublée d'un nom plus sympathique (« l'apprentissage junior ») et on porta à 15 ans, et non plus 14, la signature légale du contrat d'apprentissage qui en fait des salariés et non plus des élèves. Mais ces ravalements de façade n'ont rien changé au fond.

Aux jeunes de nos banlieues vivant au jour le jour la relégation sociale, le gouvernement répondait en rétablissant une voie de relégation scolaire abandonnée depuis trente ans. Ajouter la relégation à la relégation était un premier contresens politique et social. Mais c'était commettre un second contresens, éducatif celui-là, que de fixer comme solution pour des jeunes en difficulté scolaire, la voie professionnelle, enfermant un peu plus cette dernière dans un stéréotype dévalorisant. Plutôt que de rechercher les moyens de prévenir dès le primaire, puis de traiter au collège la difficulté scolaire, on ouvrait, une fois de plus, la voie de la mise à l'écart dans le professionnel. A nouveau, on associait « professionnel » à échec. Comme si, pour apprendre un métier, on n'avait pas besoin de savoir grand-chose...

Cette attitude condescendante manifeste surtout une profonde méconnaissance. Nous sommes au XXI^{ème} siècle : la technicité de tous les métiers s'est considérablement accrue et on ne peut y accéder sans l'appui de solides connaissances générales. De surcroît, l'évolution accélérée des techniques et la mobilité professionnelle impliquent que les futurs salariés disposent de ces outils intellectuels qui leur permettront adaptation et reconversion. Nous sommes au XXI^{ème} siècle : la réussite des études, qu'elles soient courtes ou longues, à finalités professionnelles ou non, implique une motivation de ceux qui les suivent, incompatible avec une orientation imposée par défaut à des gosses de 14 ou 15 ans en grande difficulté.

La réalité a d'ailleurs tout naturellement repris ses droits. Inadapté aux réalités éducatives et professionnelles, « l'apprentissage junior » a fait pschitt... Il n'a accru les effectifs de très jeunes apprentis que d'un petit millier de jeunes seulement à cette rentrée, ce qui montre bien son caractère inadapté, dénoncé par les éducateurs comme par les entreprises.

Mais au flagrant délit de méconnaissance s'est rajoutée une survalorisation de l'apprentissage, dont il faut rappeler qu'il relève à plus de 80 % du secteur privé, promu modèle miracle contre le chômage des jeunes. Le plan Borloo, en fixant à 500 000 l'effectif d'apprentis à atteindre en France, a choisi la concurrence avec l'enseignement professionnel initial. A-t-on bien mesuré quelle logique on risquait ainsi de mettre en place ?

En concevant l'apprentissage comme alternatif à la formation initiale sous statut scolaire, on choisit d'affaiblir l'enseignement professionnel public. Celui-ci, trop souvent oublié dans les discours officiels, est par principe ouvert à tous les élèves. Il délivre aujourd'hui la majorité des diplômes professionnels par l'intermédiaire de ses lycées. Il est grand temps, là encore, de sortir des stéréotypes souvent misérabilistes qui collent à cette voie de formation initiale. Le travail remarquable qui y est fait auprès des 724 000 élèves qu'il accueille est en effet largement ignoré. L'enseignement professionnel public a su s'ouvrir et s'adapter. Depuis près de 20 ans, on y lie formations générale et professionnelle par le biais de l'alternance sous statut scolaire. On y travaille en relation permanente avec les entreprises. On y met en œuvre des pédagogies ouvertes pour répondre aux besoins des élèves et les motiver. On y pratique des passerelles visant à élargir les parcours scolaires des jeunes. En relation étroite avec les professionnels, on a su y faire évoluer les formations et les diplômes, à commencer par les bacs professionnels qui sont pour beaucoup dans l'accroissement du nombre des diplômés de niveau 4 qu'a connu notre pays. On a su s'y adapter aux nouvelles technologies, y introduire les nouvelles techniques et on y dispose souvent de plateaux techniques performants.

Ces résultats et réalisations peuvent et doivent toujours être améliorés. Les plus de 60 000 enseignants qui y travaillent avec conscience, inventivité et dévouement, y sont prêts, à condition que l'on cesse d'accumuler les incertitudes sur leur devenir et celui de leurs établissements. Concurrence déloyale de l'apprentissage privé, asphyxie budgétaire, suppressions d'emplois, à l'instar de ce que le gouvernement impose à l'ensemble du système éducatif, aboutissent aux dégradations des conditions de travail et aux diminutions de l'offre de formation faite aux jeunes.

Cette conception toujours condescendante et stéréotypée de la voie professionnelle, incarne les maux dont souffre notre enseignement professionnel public. A l'opposé, nous voulons dire ici que notre pays dispose, avec lui, d'un véritable atout. Que les décideurs publics, au gouvernement et dans les conseils régionaux, en prennent conscience, qu'ils confortent et promeuvent cette offre de service public comme une vraie voie de réussite, c'est à la fois l'intérêt des jeunes et celui du développement de notre pays !

**Luc Bérille (Secrétaire Général du SE-UNSA),
Jean-Luc Villeneuve (Secrétaire Général du SGEN-CFDT),
Jean-Claude Duchamp (Co-Secrétaire National du SNUEP-FSU),
Denis Baudequin (Secrétaire Général de l'UNSEN-CGT)**

**Retrouvez les infos
sur le site web de la fsu:
<http://fsu.fr>**

imprimé par nos soins- n°ISSN: 1247-2859- N°CPPAP: 0710 S 07455—Dépôt Légal: Janvier 2007 - Prix: 0.4€
Directeur de la Publication: Gérard Aschieri
POUR L'ENSEIGNEMENT, L'ÉDUCATION, LA RECHERCHE, LA CULTURE, LA FORMATION, L'INSERTION, Info
3/5 rue de Metz - 75010 Paris - TEL: 0144799030 - FAX: 0148010252 - **E-Mail** : fsu.nationale@fsu.fr